

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
SOUS PRÉFECTURE DE SAINT DENIS

Sous-préfecture de Saint-Denis
Bureau des affaires générales
Tél. : 01.49.33.94.45
Fax : 01-42.43.28.34

Saint-Denis, le 06 FEV. 2013

→ D. G. P. D.
Copie DG
D.V. G.
D.G.A.G.
K. L. Com.
D.N.A.S.
C. G. G. G. G.

objet: CLIS TIRU

à Philippe PRAT
SYCTOM
35 boulevard de SEBASTOPOL
75 001 PARIS

Monsieur

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la CLIS de la TIRU du 20 décembre 2012.

Espérant bonne réception, croyez, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la sous-préfète de Saint-Denis,
Le chef de bureau,



Frédéric FONTAINE

PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France*

Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis

Bobigny, le 05 FEV. 2013

Affaire suivie par : Pascal HERITER
pascal.heritier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 48 96 90 90
Courriel : ut93.dree-iff@developpement-durable.gouv.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE - CLIS
DE LA TIRU DE SAINT-OUEN
20 DECEMBRE 2012 à 9h30**

Présents :

Christine Wils-Morel, sous-préfète de Saint-Denis

Marie-Frédérique Whitley, secrétaire générale de la sous-préfecture de Saint-Denis

Frédéric Fontaine, chef du bureau des affaires générales de la sous-préfecture de Saint-Denis

Pascal Héritier, chef de l'unité territoriale 93 de la DRIEE, direction régionale et
interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Isabelle Satin, inspecteur des installations classées, DRIEE, direction régionale et
interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Jean-Pierre Blaser, délégation territoriale 93 de l'ARS Agence Régionale de Santé

Michel Ciarcia, directeur de l'usine de St Ouen, TIRU

Patrick Romain, TIRU, responsable des contrôles techniques

Catherine Thiefain, TIRU

Alain Rouault, président du SITOM 93, vice-président du SYCTOM

Pierre Hirtzberger, Directeur Général des Services Techniques du SYTCOM

Philippe Prat, SYCTOM

Delphine Bourgois, SYCTOM

Morgane Garnier, maire adjointe de Saint-Ouen

François Lemaire, « les jardins ouvriers de Saint-Ouen »

Bernard Dailly, « Mouvement National de Lutte pour l'Environnement »

Daniel Maunoury, « Environnement 93 »



Mme Wils-Morel ouvre la CLIS (commission locale d'information et de surveillance) de la TIRU de Saint-Ouen, en indiquant que cette CLIS a vocation à évoluer en CSS (commission de suivi de site) en application du décret du 7 février 2012. Ce texte prévoyait de maintenir les commissions pré-existantes jusqu'à leur prochain renouvellement, ce qui explique le maintien de cette CLIS pour l'instant.

Mme Wils-Morel précise que cette CLIS porte sur les bilans 2010 et 2011, et ajoute qu'il est nécessaire que les dossiers d'information du public – DIP – rédigés chaque année par l'exploitant TIRU, comme prévu par la réglementation, parviennent au préfet plus précocement dans l'année. En effet, ces DIP sont la base de la présentation du bilan annuel N-1 devant la CLIS, et la réception des dossiers à l'automne N+1 n'a guère de sens. Mme Wils-Morel forme le souhait que la prochaine commission ait lieu au 1^{er} trimestre 2013 pour le bilan 2012, ce qui implique que TIRU rende son rapport dans les premiers mois de l'année 2013.

Mr Rouault partage ce souhait, car cette commission est un moyen essentiel d'information. Mme Garnier indique également souscrire à ce vœu et demande au nom de la mairie de Saint-Ouen que soit en outre examinés dans cette commission les projets d'évolution de l'unité d'incinération.

TIRU (et le SCYTOM pour la partie relative aux travaux) présentent les données principales des DIP 2010 et 2011, à l'aide d'une projection (cf ci-joint).

Cette présentation appelle les questions et précisions suivantes :

* Mr Rouault demande, pour les mesures des retombées des dioxines et métaux dans l'environnement, quels sont les éléments de comparaison possibles entre les résultats et les effets sanitaires ; le SYCTOM a en effet une démarche volontariste d'amélioration de la connaissance des effets sanitaires de ces composants

la DRIEE et l'ARS indiquent qu'une étude INERIS est en cours et permettra de donner des indications de méthodologie à adapter en fonction du contexte local.

* la diminution des quantités de dioxines rejetées dans l'atmosphère est très importante depuis la mise en œuvre du traitement complémentaire, comme en témoigne le graphique projeté en séance.

* mâchefers et lixiviats : les mâchefers de l'usine sont dirigés vers une plate-forme de maturation située à Saint-Ouen l'Aumône 95, qui gère les effluents qui en résultent ; les transferts de mâchefers sont effectués par voie d'eau à 97%, le solde étant lié aux indisponibilités des écluses ou des quais de chargement ; Mr Rouault demande que ce pourcentage figure à l'avenir dans le DIP.

Les mâchefers traités sont ensuite utilisés en sous-couche routière, dans un cadre très précis réglementairement ; jusqu'à fin 2013 (contrat en cours), les lixiviats produits par le site de maturation de mâchefers d'Isles-les-Meldeuses 77 (où étaient traités les mâchefers de l'usine de Saint-Ouen par le passé) sont ramenés à l'usine de Saint-Ouen pour traitement sur la station de traitement des effluents liquides.

effluent liquides : ils sont dirigés vers le réseau public d'assainissement du SIAAP, à l'exception des eaux pluviales, dirigées vers la Seine après avoir été traitées dans un dispositif (en cours de modification) et contrôlées ; le SYCTOM indique que d'importants travaux sont menés pour réduire les quantités d'effluents produites et assurer un traitement optimum ;

il y a eu une augmentation des quantités rejetées avec un dépassement de la valeur maximale prévue dans l'arrêté d'autorisation dans 45 cas (sur 2 ans) ; ces dépassements en volume ne correspondent pas à des dépassements de valeurs limites de rejets pour les paramètres.

* Mme Garnier souhaite savoir pourquoi il y a eu une augmentation de certains paramètres pour les rejets dans l'air entre 2010 et 2011 alors que d'autres baissent (TIRU vérifiera et apportera une réponse) et pourquoi les quantités de déchets collectés augmentent d'une façon générale alors qu'il y a une politique de réduction de production des déchets ménagers ; Mr Maunoury pose une question comparable, en soulevant une problématique, constatée localement, de transfert de collectes sélectives vers l'incinération, qui seraient dus à la mauvaise qualité du tri, ce qu'il juge dommage ; Mr Maunoury s'interroge sur la baisse dans le même temps des quantités incinérées.

Le SYCTOM précise que l'augmentation des quantités collectées pour l'incinération est due au fait qu'il reste une sous-capacité d'incinération à l'échelle du SYCTOM, ce qui implique de continuer à mettre en centre d'enfouissement technique une part des déchets collectés ; donc, même si la part des collectes sélectives augmente significativement, il y a toujours des besoins d'incinération. Pour les variations des quantités incinérées, elles sont liées au taux d'indisponibilité des équipements ; dans ce domaine, le SYCTOM a un programme de remplacement des équipements qui provoquent une baisse de disponibilité de l'unité.

S'agissant des collectes sélectives, ce sont effectivement les refus de tri, qui représentent environ 15 à 20 %, qui sont dirigés vers l'incinération. La commune de Saint-Ouen pourra communiquer les chiffres correspondants, puisque ces données sont enregistrées.

* Mr Maunoury s'interroge sur le fait que les brochures présentant les programmes immobiliers de la commune ne fassent pas figurer les cheminées de l'unité d'incinération, alors qu'elles représentent un signal visible à grande distance, y compris le panache qui en sort ; il demande ce qui est prévu en la matière.

Le SYCTOM précise que cette unité a été conçue avec un parti pris de visibilité (de l'unité elle-même, des cheminées et du panache), en particulier à moyenne distance, car la zone était alors peu fréquentée par des piétons ou des habitants logés à proximité. La situation va évoluer avec l'arrivée de nouveaux résidents en face de l'unité, et donc de piétons, qui auront une visibilité directe ; un programme de rénovation de l'aspect visuel du bâtiment est donc en cours d'étude, avec projet de réduction de visibilité des panaches, pour tenir compte de cette nouvelle situation. Il y a désormais des techniques de traitement des effluents atmosphériques qui permettent d'en réduire voire d'en supprimer la visibilité ; outre le fait que ces techniques sont généralement consommatrices d'énergie, Mr Rouault fait part de son scepticisme à vouloir masquer les effluents atmosphériques au lieu d'en expliquer la nature et la qualité après traitement.

Mr Rouault ajoute à l'attention de TIRU que ce contexte (de plus grande proximité d'habitants) nécessitera de la part de l'exploitant une vigilance encore plus grande en matière de prévention des nuisances sonores et olfactives éventuelles.

* Mr Lemaire indique qu'une des principales nuisances est due aux 500 camions qui passent dans la ville de Saint-Ouen et qui polluent à hauteur des enfants et poussettes. La ville précise que le projet de modification de desserte de l'unité (par le quai avec un nouveau plan de circulation des camions) permettra de supprimer ce type de nuisance.

Mr Maunoury demande s'il ne devait pas y avoir d'ores et déjà un nouveau plan de circulation. Le SYCTOM précise que c'est le cas, mais que certains chauffeurs, compte-tenu des habitudes, des embouteillages, gardent le même trajet que précédemment.

* Mr Maunoury demande pourquoi il y a une augmentation du PCI (pouvoir calorifique inférieur) ; TIRU explique que ceci est fonction de la nature des déchets ménagers collectés ; le SYCTOM précise que c'est un constat généralisé sur toutes ces unités.

* Mr Maunoury demande pourquoi des déchets verts sont incinérés. Le SYCTOM répond qu'il a obligation de traitement des déchets collectés et apportés par les collectivités. Si des collectivités apportent des déchets verts, ils seront incinérés.

* Mr Maunoury demande ce qui est prévu par l'Etat, les collectivités et le SYCTOM pour améliorer la situation en matière de collectes sélectives (sensibilisation des habitants, campagne d'explications...).

La DRIEE indique que l'ADEME poursuit sa politique de promotion du tri sélectif. De nouvelles perspectives et propositions pourraient émerger des débats qui vont se dérouler en France à la suite de la conférence environnementale (feuille de route de la transition écologique).

* Mr Maunoury demande pourquoi il n'y a pas encore de valeurs réglementaires pour les retombées de dioxines et métaux dans l'environnement.

La DRIEE et l'ARS précisent que ceci n'est pas encore prévu dans la réglementation, qui vise en revanche à limiter les rejets à l'émission, à les contrôler et à mesurer les retombées dans l'environnement. L'étude INERIS précitée permettra peut-être de dégager des axes de suivi ou des valeurs de référence.

* Mr Maunoury demande ce qui est prévu pour faire face aux effets des inondations. TIRU et le SYCTOM expliquent que des plans sont prévus, sous la coordination de la zone de défense de la préfecture de police. L'unité sera ainsi mise en sécurité (matériel électrique, produits susceptibles de polluer..), l'enjeu étant surtout de disposer de suffisamment de temps pour le faire. La DRIEE précise qu'en effet, des plans d'action ont été préparés et sont régulièrement actualisés, pour la politique de gestion des déchets comme pour l'alimentation électrique, en eau potable, pour les transports... .

Constatant l'absence d'autres questions, Mme Wils-Morel procède à la clôture de la CLIS (11h40).

La sous-préfète de Saint-Denis



Christine Wils-Morel

Date : 05/02/2013
Émetteur : D. Bourgois
Affaire : Réunion CLIS Saint-Ouen

REUNION SUR SITE le : 20/12/2012 lieu : UIOM Saint-Ouen

Objet : Présentation des résultats d'exploitation 2011 de l'usine de Saint-Ouen

PROCHAINE REUNION le : Non fixée lieu : Non fixé

| SOCIETES | REPRESENTANTS | TELEPHONE | Adresse MAIL | P ¹ | A ¹ | PR ¹ | D ¹ |
|---------------------|--------------------------------|-----------|---|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Sous-Préfecture 93 | Mme WILS MOREL | | | x | | | @ |
| | Mme WHITLEY | | | x | | | @ |
| | Mr FONTAINE | | frederic.fontaine@seine-saint-denis.gouv.fr | x | | | @ |
| DRIEE | Mr HERITIER | | | x | | | @ |
| | Mme SATIN | | | x | | | @ |
| ARS | Mr BLASER | | | x | | | @ |
| SITOM 93 | Mr ROUAULT | | | x | | | @ |
| SYCTOM | Mr HIRTZBERGER | | hirtzberger@sycrom-paris.fr | x | | | @ |
| | Mr PRAT | | prat@sycrom-paris.fr | x | | | @ |
| | Mme BOURGOIS | | bourgois@sycrom-paris.fr | x | | | @ |
| Ville de Saint-Ouen | Mme GARNIER | | | x | | | @ |
| TIRU | Mme THIEFIN | | catherine.thiefin@groupe-tiru.com | x | | | @ |
| | Mr CIARCIA | | michel.ciarcia@groupe-tiru.com | x | | | @ |
| | Mr ROMAIN | | patrick.romain@groupe-tiru.com | x | | | @ |
| Associations | Mr MAUNOURY (Environnement 93) | | | x | | | @ |
| | Mr DAILLY (MNLE) | | | x | | | @ |
| | Mr LEMAIRE (Jardins Ouvriers) | | | x | | | @ |

⇒ Sans observation des destinataires de ce compte rendu, sous 1 semaine, ce compte rendu sera considéré comme accepté.

La diffusion indiquée sur ce compte rendu tient lieu de bordereau d'envoi

(1) P = Présents

A = Convoqués Absents

PR = Convoqués Prochaine Réunion

D = Diffusion

| TEXTE | Action à prendre par | DATE |
|--|----------------------|------|
| Ce compte rendu présente les commentaires et les questionnements des différents intervenants qui ont été abordés au fil de la présentation. | | |
| <u>Introduction</u> | | |
| Mme WILS MOREL demande que la prochaine réunion CLIS soit au 1 ^{er} trimestre 2013. Mr ROUAULT insiste sur le fait de réaliser des réunions plus fréquentes car il y a peu d'intérêt à présenter en 2012 les résultats de 2011 et 2010. | | |
| <u>Rejets gazeux</u> | | |
| Mr ROUAULT demande s'il y a une modification des rejets gazeux lorsqu'il se produit une mise à zéro automatique de l'opacimètre et de l'analyseur multigaz. Mr CIARCIA explique que les rejets ne sont pas modifiés, il s'agit juste d'un problème informatique au niveau des appareils de mesure qui effectuent des remises à zéro de référence en même temps. Mr ROMAIN précise que TIRU est en train de régler le problème avec son prestataire. | | |
| Mr MAUNOURY demande si le dépassement des valeurs limites semi-horaires est autorisé. Et si oui sur combien de temps. | | |
| Mme SATIN indique que la réglementation autorise des dépassements sur les mesures en continu dans la limite de 60h par an et par ligne. La réglementation a également évolué et fixe désormais, en plus de la vérification des appareils de mesure, des limites de durée d'indisponibilité. | | |
| Mr HIRTZBERGER demande sur quels créneaux horaires est calculée la moyenne journalière. Mr CIARCIA répond qu'elle correspond à une moyenne sur 24h (de 0h à 24h). | | |
| Mr ROUAULT s'interroge sur le lien entre pic de monoxyde de carbone (CO) et problème d'incinération des ordures ménagères. Mr CIARCIA indique que ce sont les problèmes d'incinération qui peuvent entraîner un pic de CO (par exemple, un problème technique ou un phénomène de glissement des ordures dans le four nécessitant une adaptation de la régulation). Mr ROUAULT demande si le pic de CO est lié à l'incinération de produits particuliers. Mr DAILLY questionne sur la possibilité de retracer les déchets incinérés. Mr CIARCIA répond par la négative. | | |
| <u>Retombées atmosphériques</u> | | |
| Mr ROUAULT demande s'il existe des valeurs de référence au niveau national. Mme SATIN répond qu'un nouveau guide est en cours de rédaction par l'INERIS qui mentionnera les bonnes pratiques et de nouvelles valeurs de référence. | | |
| <u>Rejets liquides</u> | | |
| Mr MAUNOURY questionne sur les mâchefers et le traitement des lixiviats. Mme THIEFIN explique que les mâchefers sont évacués par péniche vers un site de maturation. Elle indique également qu'il est prévu d'arrêter le traitement des lixiviats d'Isles-les-Meldeuses sur l'usine de Saint-Ouen fin 2013. Ce traitement était lié au précédent contrat d'exploitation. Mr PRAT rappelle par contre que les lixiviats des mâchefers produits sur le site de Saint-Ouen l'Aumône sont bien traités par neutralisation par la station de traitement des eaux de cette plateforme. | | |
| Mr BLASER demande une explication sur les dépassements sur le volume rejeté à l'égout. Mr CIARCIA indique que les volumes d'eau peuvent provenir d'interventions spécifiques (exemple, en cas de purges des chaudières). Mr HIRTZBERGER précise que des travaux sont en cours sur le site de Saint-Ouen ayant pour objectif d'améliorer le traitement des eaux et de réduire la quantité d'eau rejetée au réseau d'assainissement. | | |
| <u>Incidents d'exploitation</u> | | |
| Mr ROUAULT demande quel serait le niveau de PCDD/F sans traitement complémentaire. La réponse figure dans la diapo sur les émissions de PCDD/F (cf. résultats avant mise en place du traitement complémentaire des fumées en 2005). | | |

| TEXTE | Action à prendre par | DATE |
|---|----------------------|------|
| <u>Valorisation énergétique</u> | | |
| Mr HIRTZBERGER ajoute que les 3 incinérateurs du Sycotom permettent le chauffage à 100% de 800 000 logements pour 150 jours de l'année. | | |
| <u>Odeurs</u> | | |
| Mr CIARCIA précise que des odeurs peuvent être perceptibles lors des arrêts des fours pour maintenance. Lorsque les fours-chaudières fonctionnent, la fosse OM est mise en dépression pour alimenter les fours en air comburant. | | |
| <u>Transports</u> | | |
| Mr ROUAULT demande si tous les mâchefers sont transportés par péniche. Mr PRAT indique que le transporteur s'engage à un transport par voie fluviale à hauteur de 93%. Mr ROUAULT aimerait que ces informations figurent dans le DIP. | | |
| Mr MAUNOURY demande comment sont utilisés les mâchefers. Mr HIRTZBERGER répond que les mâchefers sont réutilisés en technique routière. Il mentionne également la parution d'un nouvel arrêté fixant des seuils plus contraignants pour la réutilisation des mâchefers mais n'ayant pas d'impact sur la valorisation des mâchefers du Sycotom. | | |
| <u>Questions diverses</u> | | |
| Mme GARNIER aimerait que soit augmentée la fréquence des réunions surtout dans le contexte du réaménagement des docks de Saint-Ouen. Elle voudrait ainsi avoir des éléments prospectifs par exemple sur les travaux envisagés. Elle questionne également l'exploitant sur l'évolution des émissions de polluants et du tonnage incinéré. Mr CIARCIA indique que la fluctuation des polluants peut être liée à la nature des déchets et que le traitement des déchets sur le territoire du Sycotom est réalisé en exploitant les trois incinérateurs du syndicat en réseau. Il y a en outre des transbordements vers des centres privés pour traitement ou stockage. Le tonnage incinéré reste inférieur à la capacité autorisée. | | |
| Mr MAUNOURY demande si un transfert entre les centres est prévu par voie fluviale et s'interroge sur les futurs travaux sur l'usine de Saint-Ouen. Mr HIRTZBERGER indique que les transferts fluviaux ne sont pas prévus et que les travaux consisteront en un déplacement de l'accès principal des bennes et une requalification architecturale du site. Mr MAUNOURY questionne sur la cheminée dans le cadre de ces travaux. Mr ROUAULT indique qu'initialement il avait été fait le choix d'un traitement humide avec visibilité du panache et qu'aujourd'hui la question d'un autre type de traitement se pose. | | |
| Mr LEMAIRE questionne sur le nombre de camions d'ordures ménagères circulant dans la ville de Saint-Ouen. Mme GARNIER mentionne la modification de l'entrée des bennes qui permettra de diminuer les camions en centre ville. | | |
| Mr MAUNOURY questionne sur l'augmentation du PCI entre 2000 et 2010. Mr CIARCIA précise que cette augmentation est liée à la modification de la composition des ordures ménagères (diminution de la ferraille, des emballages...). Mr MAUNOURY s'interroge sur la baisse de la réception et de l'incinération des ordures ménagères. Mr HIRTZBERGER mentionne des problèmes au niveau des échangeurs qui s'encrassent trop rapidement ce qui baisse la disponibilité des installations. | | |
| Mr MAUNOURY demande pourquoi il n'y a pas de valeurs réglementaires pour les PCDD/F dans les retombées atmosphériques. Mme SATIN répond qu'elles n'auraient pas de sens au niveau national. Mr BLASER complète en mentionnant qu'il existe des valeurs typiques issues de mesures. Mr MAUNOURY interpelle sur le problème d'accumulation des PCDD/F dans les sols. | | |

| TEXTE | Action à prendre par | DATE |
|---|----------------------|------|
| <p>Mr MAUNOURY demande si l'UIOM réceptionne des collectes sélectives. Mr PRAT indique que les bennes de refus de tri sont identifiées à l'entrée du site au niveau du contrôle d'accès (badge). Mr HIRTZBERGER indique un refus de tri entre 15 et 25% mais étant donné que les bassins versants des collectes sélectives et des ordures ménagères sont différents, il n'est pas possible de comparer le tonnage incinéré par rapport au refus de tri reçu à l'usine.</p> <p>Mme GARNIER rappelle que l'amélioration du tri passe par un effort au quotidien.</p> | | |
| <p>Mr MAUNOURY demande ce qui a été décidé au niveau national sur l'avenir du tri à la source pour les 10 prochaines années. Mr HERITIER répond « par la continuité des actions entreprises ».</p> | | |
| <p>Mr MAUNOURY questionne sur la crue décennale. Mr CIARCIA indique qu'il y a des procédures à appliquer pour arrêter l'activité de l'usine et la mettre en sécurité si les conditions l'imposaient. Mr PRAT ajoute que la réactivation d'un plan de gestion par la préfecture est en cours. Le Sycotom recherche en parallèle des solutions (enfouissement, transfert vers des centres de regroupement...). Mr HIRTZBERGER indique que plusieurs édifices seront envisagés pour accueillir les déchets tels que le centre de Romainville ou le parc des expositions Porte de Versailles...La problématique est de transférer les déchets et les réactifs dans un délai suffisamment court. Mr HERITIER ajoute que ces réflexions sont actuellement menées au niveau de la préfecture (Zone de défense et de sécurité).</p> | | |